



Atelier 3

Contrôle de gestion

Charles Prado, Responsable de la mission contrôle de gestion

Limoges Métropole



Contrôle interne des collectivités territoriales : tendances et perspectives.

Yann PHILIPPE, sous directeur à l'Agence française anticorruption

L'Agence française anticorruption (AFA)

Une agence créée par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2)



Un service à compétence nationale placé auprès du ministre de la Justice et du ministre chargé du Budget

Dirigée par une magistrat(e) hors hiérarchie de l'ordre judiciaire nommée par décret du Président de la République pour une durée de six ans non renouvelable.



La mission de l'AFA

Aider les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les faits de :



Corruption



Trafic d'influence



Concussion



Prise illégale d'intérêt



Détournement de fonds publics



Favoritisme

Définitions des termes

- Contrôle interne vs contrôle de gestion
- Audit interne vs évaluation de politique publique

Littérature sur le sujet : COSO, *référentiel intégré de contrôle interne*.
IFACI, guides.

Le contrôle interne est d'abord une notion issue du monde de l'entreprise

- Découle d'une approche par les risques plébiscitée dans le monde de l'entreprise, secteurs bancaire et assurantiel notamment ;
- Dans les collectivités (et les administrations publiques plus largement), existence d'un cadre normatif qui prescrit *ab initio* des mesures de gestion des risques.

Le contrôle interne repose sur une évaluation pertinente des risques

- **Formalisable sous la forme d'une cartographie des risques** (pour aller plus loin : les recommandations de l'AFA : <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/Recommandations%20AFA.pdf>)
- Le contrôle interne peut s'intéresser aussi bien aux services métiers que support. Le contrôle interne est souvent cantonné aux fonctions financières et comptables.

Le contrôle interne repose sur une évaluation pertinente des risques

- **Exemple 1** : au sein d'un conseil départemental, l'identification de difficultés dans la gestion des cadeaux et invitations dans un service des routes ;
- **Exemple 2** : au sein d'une commune, identification de difficultés au sein de certains services (notamment police municipale) non remontées en l'absence de connaissance du dispositif d'alerte interne.

Constats de l'AFA sur le déploiement de dispositifs de contrôle interne au sein des collectivités

- **La gestion des procédures** : l'empilement des notes de services VS le « guide unique et ultime ».
- **Dispositif formalisé de vérification de la bonne application des procédures** : manque très usuellement constaté.
 - Fragilise la continuité du service
 - Importance de la ligne hiérarchique
 - Besoin d'un aiguillon externe

Constats de l'AFA sur le déploiement de dispositifs de contrôle interne au sein des collectivités

- Les pratiques observées :

1. Le contrôle hiérarchique : le visa. Attention à la volumétrie qui peut vider de son sens l'exercice du visa.
 2. Le contrôle a posteriori par échantillonnage : recommandé sur certains processus à risques.
- Exemple d'un service communal des routes confronté à des surfacturations.
 - 3. l'audit interne.

Merci pour votre attention

Pour en savoir plus:

<https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr>

Pour contacter l'AFA: afa@afa.gouv.fr